



RELEVÉ DE DECISIONS

Commission Régionale du Contrôle des Clubs

Réunion du 12 juin 2019

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale de Contrôle des Clubs. Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par courrier ou par message électronique.

FC 4 RIVIERES 70, CO AVALLON, ASPTT DIJON, FC GRANDVILLARS, AS JURA DOLOIS FOOTBALL, AS LA CHAPELLE DE GUINCHAY, US LA CHARITE, UF MACONNAIS, RACING BESANÇON, AS ORNANS, FC PARON, AS QUETIGNY, AS ST APOLLINAIRE, US ST VIT, FC VESOUL :

- Aucune mesure appliquée

ENT. ROCHE – NOVILLARS, FC SENS, FC VALDAHON - VERCEL :

- Aucune mesure appliquée + accession autorisée en National 3

STADE AUXERROIS, AS BELFORT SUD, ENT. FAUVERNEY, BRESSE JURA FOOT, FC CHAMPAGNOLE, COSNE UCS :

- Aucune mesure appliquée + accession autorisée en Régional 1

US PONT DE ROIDE - VERMONDANS :

- Aucune mesure appliquée + rappel réglementaire

AS BAUME LES DAMES, RC LONS LE SAUNIER :

- Mise en délibéré + amende 300 €

FC CHALON :

- Encadrement masse salariale

FC MONTCEAU BOURGOGNE :

- Encadrement masse salariale + interdiction recrutement contrats fédéraux

BESANCON FOOTBALL :

- Rétrogradation administrative en Régional 1